

Contrat d'Inscription Année Scolaire 2011/2012 Ecole Primaire



Photo

Retourner à
Scolaria Excellence
19 rue de Dieppe
27140 Gisors

www.scolaria.fr/scolaria-excellence/

Exemplaire à renvoyer

REGIME : (Cochez la case correspondant à votre choix)

Internat 4 nuits

Internat 5 nuits

Internat 7 nuits
« full-stay »*

Demi-pensionnaire

Externe

*Full Stay : L'élève ne rentre chez lui que pendant les vacances scolaires.

CLASSE

CP

CE1

CE2

CM1

CM2

OPTIONS FACULTATIVES

Tennis

Escrime

Théâtre

Instrument

(préciser)

NOM DE L'ELEVE :
Prénom :

Date de naissance :
Lieu :

NOM DES PARENTS :

Adresse complète :
.....
.....

N° tél (domicile) :
(travail):

E-mail (domicile) :

E-mail (travail) :

Agissant en qualité de Père-Mère-Tuteur
(Barrez la mention inutile)

Profession des Parents :

Père.....Mère.....

Tuteur..... (le cas échéant)





Dès l'inscription, est versée la somme de **192 €** (cent quatre vingt douze euros) couvrant les frais d'ouverture du dossier d'inscription et d'assurance scolaire.

scolarité seule :

Coût de la scolarité annuelle : **2 990 €** (deux mille neuf cent quatre vingt dix euros).

Payable soit en totalité avant le 1er septembre 2011, ou sous forme de

- 10 chèques - prélèvements (barrer la mention inutile), payables du 1^{er} septembre 2011 au 1^{er} juin 2012 (**Joindre un RIB si prélèvement**).
Montant de l'échéance : **299 € (deux cent quatre vingt dix neuf euros)**
- 3 chèques - prélèvements (barrer la mention inutile), payables les 1^{er} septembre 2011 (**1200 €** -mille deux cents euros-), 1^{er} janvier 2012 (**900 €** -neuf cents euros-) et 1^{er} avril 2012 (**890 €** -huit cent quatre vingt dix euros-).**Joindre un RIB si prélèvement.**

Frais hors scolarité, facultatifs :

Demi-pension : Somme annuelle : **1 080 €**, (mille quatre vingt euros).

Payable soit en totalité avant le 1er septembre 2011, ou sous forme de

- 10 chèques - prélèvements (barrer la mention inutile), payables du 1^{er} septembre 2011 au 1^{er} juin 2012 (**Joindre un RIB si prélèvement**).
Montant de l'échéance : **108 € (cent huit euros)**
- 3 chèques - prélèvements (barrer la mention inutile), payables les 1^{er} septembre 2011 (**360 €** -trois cent soixante euros-), 1^{er} janvier 2012 (**360 €** -trois cent soixante euros-) et 1^{er} avril 2012 (**360 €** -trois cent soixante euros-).**Joindre un RIB si prélèvement.**

Internat 4 nuits : Somme annuelle : **4 100 €**, (quatre mille cent euros)

Payable soit en totalité avant le 1er septembre 2011, ou sous forme de

- 10 chèques - prélèvements (barrer la mention inutile), payables du 1^{er} septembre 2011 au 1^{er} juin 2012 (**Joindre un RIB si prélèvement**).
Montant de l'échéance : **410 € (quatre cents dix euros)**
- 3 chèques - prélèvements (barrer la mention inutile), payables les 1^{er} septembre 2011 (**1 640 €** -mille six cents quarante euros-), 1^{er} janvier 2012 (**1 230 €** -mille deux cents trente euros-) et 1^{er} avril 2012 (**1 230 €** -mille deux cents trente euros-).**Joindre un RIB si prélèvement.**

Internat 7 nuits (*retour de l'enfant chez lui pendant les vacances scolaires uniquement*) : Somme annuelle : **6 600 €**, (six mille six cents euros)

Payable soit en totalité avant le 1er septembre 2011, ou sous forme de

- 10 chèques - prélèvements (barrer la mention inutile), payables du 1^{er} septembre 2011 au 1^{er} juin 2012 (**Joindre un RIB si prélèvement**).
Montant de l'échéance : **660 € (six cent soixante euros)**
- 3 chèques - prélèvements (barrer la mention inutile), payables les 1^{er} septembre 2011 (**2 640 €** - deux mille six cents quarante euros-), 1^{er} janvier 2012 (**1 980 €** -mille neuf cent quatre vingt euros-) et 1^{er} avril 2012 (**1 980 €** -mille neuf cent quatre vingt euros-).**Joindre un RIB si prélèvement.**



Options facultatives :



Tennis, escrime, instrument, théâtre, art plastiques :

Comptez 30 € par heure. Inscription minimum pour dix heures, soit 300 € (trois cents euros), puis par tranche de dix heures.

CLAUSES DE RÉSILIATION DU CONTRAT

En cas d'inexécution de ses obligations par l'élève ou son représentant légal, le présent contrat sera résilié de plein droit et notamment dans les cas suivants :

Préambule : Le chèque des arrhes de 192 € ne sera encaissé qu'à partir du moment de l'annonce officielle de l'ouverture de Scolaria Excellence pour la saison 2011/2012. Nous rappelons aux familles que conformément à la législation des écoles hors contrat, les enfants doivent pouvoir être scolarisés dans une école publique ou sous contrat à tout moment au cas où la classe ne pourrait s'ouvrir en septembre.

Article 1 - Pour non-paiement d'une échéance, et ceci après lettre de rappel et mise en demeure restée infructueuse. La résiliation prendra effet sept jours après l'envoi de la mise en demeure.

Article 2 - Le présent contrat entraîne l'engagement irrévocable pour quelque cause que ce soit (sauf accident grave ou décès) de régler intégralement le coût de la scolarité ci-dessus précisé. En effet le coût de fonctionnement de l'école est fonction des inscriptions enregistrées. La défaillance des uns ne saurait être supportée par les autres élèves.

Article 3 - Pour motif disciplinaire et sans aucun préavis, le trimestre en cours à la date de la sanction sera dû à l'école Scolaria Excellence.

Article 4 - A titre de clause pénale, il est stipulé que l'usage et (ou) la détention de stupéfiants à l'Ecole ou dans le cadre d'activités à l'extérieur de l'établissement mais sous la responsabilité de l'école entraînera la résiliation immédiate et de plein droit du présent contrat. La scolarité sera due en ce cas pour toute l'année scolaire entière.

Article 5 - Les représentants légaux ainsi que l'enfant concerné doivent prendre connaissance et signer le règlement intérieur de l'établissement. La signature vaut approbation.

ENGAGEMENT

Le représentant légal, ou tout tiers dûment habilité intervenant au contrat, après avoir pris connaissance, s'engage en qualité de représentant légal ou de débiteur principal ou en qualité de caution solidaire sans bénéfice de division ni de discussion. Toute contestation née de ce présent contrat relève de la compétence exclusive du Tribunal d'Instance de Rouen.

Fait à,
Le

(Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé, bon pour caution solidaire de mon enfant, pour la somme de (coût annuel de la scolarité en chiffre et en lettres), en principal de tous les intérêts, et frais accessoires").

Signature,

Exemplaire à renvoyer





Contrat d'Inscription Année Scolaire 2011/2012 Ecole Primaire



Exemplaire à renvoyer

FICHE RECAPITULATIVE

Frais d'inscription	192 €
Frais de scolarité	2 990 €
Total dû obligatoire :	3 182 €

Frais hors enseignement :

Demi-pension	1 080 €	OUI / NON
Internat 4 nuits	4 100 €	OUI / NON
Internat 5 nuits	4 900 €	OUI / NON
Internat 7 nuits	6 600 €	OUI / NON

Options : dix heures minimum obligatoire

Tennis	300 €	OUI / NON
Escrime	300 €	OUI / NON
Instrument de musique	300 €	OUI / NON
Art Plastiques	300 €	OUI / NON
Théâtre	300 €	OUI / NON

Total annuel :

NOM DE L'ENFANT



Contrat d'Inscription Année Scolaire 2011/2012 Ecole Primaire



Photo

Scolaria Excellence
19 rue de Dieppe
27140 Gisors

www.scolaria.fr/scolaria-excellence/

Exemplaire à conserver

REGIME : (Cochez la case correspondant à votre choix)

Internat 4 nuits

Internat 5 nuits

Internat 7 nuits
« full-stay »*

Demi-pensionnaire

Externe

*Full Stay : L'élève ne rentre chez lui que pendant les vacances scolaires.

CLASSE

CP

CE1

CE2

CM1

CM2

OPTIONS FACULTATIVES

Tennis

Escrime

Théâtre

Instrument

(préciser)

NOM DE L'ELEVE :

Prénom :

Date de naissance

Lieu

NOM DES PARENTS :

Adresse complète :

.....

.....

N° tél (domicile) :

(travail):

E-mail (domicile) :

E-mail (travail) :

Agissant en qualité de Père-Mère-Tuteur
(Barrez la mention inutile)

Profession des Parents :

Père.....Mère.....

Tuteur..... (le cas échéant)





Dès l'inscription, est versée la somme de **192 €** (cent quatre vingt douze euros) couvrant les frais d'ouverture du dossier d'inscription et d'assurance scolaire.

Scolarité seule :

Coût de la scolarité annuelle : **2 990 €** (deux mille neuf cent quatre vingt dix euros).

Payable soit en totalité avant le 1er septembre 2011, ou sous forme de

10 chèques - prélèvements (barrer la mention inutile), payables du 1^{er} septembre 2011 au 1^{er} juin 2012 (**Joindre un RIB si prélèvement**).
Montant de l'échéance : **299 €** (deux cent quatre vingt dix neuf euros)

3 chèques - prélèvements (barrer la mention inutile), payables les 1^{er} septembre 2011 (**1200 €** -mille deux cents euros-), 1^{er} janvier 2012 (**900 €** -neuf cents euros-) et 1^{er} avril 2012 (**890 €** -huit cent quatre vingt dix euros-).**Joindre un RIB si prélèvement.**

Frais hors scolarité, facultatifs :

Demi-pension : Somme annuelle : **1 080 €**, (mille quatre vingt euros).

Payable soit en totalité avant le 1er septembre 2011, ou sous forme de

10 chèques - prélèvements (barrer la mention inutile), payables du 1^{er} septembre 2011 au 1^{er} juin 2012 (**Joindre un RIB si prélèvement**).
Montant de l'échéance : **108 €** (cent huit euros)

- **3** chèques - prélèvements (barrer la mention inutile), payables les 1^{er} septembre 2011 (**360 €** -trois cent soixante euros-), 1^{er} janvier 2012 (**360 €** -trois cent soixante euros-) et 1^{er} avril 2012 (**360 €** -trois cent soixante euros-).**Joindre un RIB si prélèvement.**

Internat 4 nuits : Somme annuelle : **4 100 €**, (quatre mille cent euros)

Payable soit en totalité avant le 1er septembre 2011, ou sous forme de

10 chèques - prélèvements (barrer la mention inutile), payables du 1^{er} septembre 2011 au 1^{er} juin 2012 (**Joindre un RIB si prélèvement**).
Montant de l'échéance : **410 €** (quatre cents dix euros)

- **3** chèques - prélèvements (barrer la mention inutile), payables les 1^{er} septembre 2011 (**1 640 €** -mille six cents quarante euros-), 1^{er} janvier 2012 (**1 230 €** -mille deux cents trente euros-) et 1^{er} avril 2012 (**1 230 €** -mille deux cents trente euros-).**Joindre un RIB si prélèvement.**

Internat 7 nuits (*retour de l'enfant chez lui pendant les vacances scolaires uniquement*) : Somme annuelle : **6 600 €**, (six mille six cents euros)

Payable soit en totalité avant le 1er septembre 2011, ou sous forme de

10 chèques - prélèvements (barrer la mention inutile), payables du 1^{er} septembre 2011 au 1^{er} juin 2012 (**Joindre un RIB si prélèvement**).
Montant de l'échéance : **660 €** (six cent soixante euros)

- **3** chèques - prélèvements (barrer la mention inutile), payables les 1^{er} septembre 2011 (**2 640 €** - deux mille six cents quarante euros-), 1^{er} janvier 2012 (**1 980 €** -mille neuf cent quatre vingt euros-) et 1^{er} avril 2012 (**1 980 €** -mille neuf cent quatre vingt euros-).**Joindre un RIB si prélèvement.**



Options facultatives :



Tennis, escrime, instrument, théâtre, art plastiques :

Comptez 30 € par heure. Inscription minimum pour dix heures, soit 300 € (trois cents euros), puis par tranche de dix heures.

CLAUSES DE RÉSILIATION DU CONTRAT

En cas d'inexécution de ses obligations par l'élève ou son représentant légal, le présent contrat sera résilié de plein droit et notamment dans les cas suivants :

Préambule : Le chèque des arrhes de 192 € ne sera encaissé qu'à partir du moment de l'annonce officielle de l'ouverture de Scolaria Excellence pour la saison 2011/2012. Nous rappelons aux familles que conformément à la législation des écoles hors contrat, les enfants doivent pouvoir être scolarisés dans une école publique ou sous contrat à tout moment au cas où la classe ne pourrait s'ouvrir en septembre.

Article 1 - Pour non-paiement d'une échéance, et ceci après lettre de rappel et mise en demeure restée infructueuse. La résiliation prendra effet sept jours après l'envoi de la mise en demeure.

Article 2 - Le présent contrat entraîne l'engagement irrévocable pour quelque cause que ce soit (sauf accident grave ou décès) de régler intégralement le coût de la scolarité ci-dessus précisé. En effet le coût de fonctionnement de l'école est fonction des inscriptions enregistrées. La défaillance des uns ne saurait être supportée par les autres élèves.

Article 3 - Pour motif disciplinaire et sans aucun préavis, le trimestre en cours à la date de la sanction sera dû à l'école Scolaria Excellence.

Article 4 - A titre de clause pénale, il est stipulé que l'usage et (ou) la détention de stupéfiants à l'Ecole ou dans le cadre d'activités à l'extérieur de l'établissement mais sous la responsabilité de l'école entraînera la résiliation immédiate et de plein droit du présent contrat. La scolarité sera due en ce cas pour toute l'année scolaire entière.

Article 5 - Les représentants légaux ainsi que l'enfant concerné doivent prendre connaissance et signer le règlement intérieur de l'établissement. La signature vaut approbation.

ENGAGEMENT

Le représentant légal, ou tout tiers dûment habilité intervenant au contrat, après avoir pris connaissance, s'engage en qualité de représentant légal ou de débiteur principal ou en qualité de caution solidaire sans bénéfice de division ni de discussion. Toute contestation née de ce présent contrat relève de la compétence exclusive du Tribunal d'Instance de Rouen.

Fait à,
Le

(Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé, bon pour caution solidaire de mon enfant, pour la somme de (coût annuel de la scolarité en chiffre et en lettres), en principal de tous les intérêts, et frais accessoires").

Signature,

Exemplaire à conserver





Contrat d'Inscription Année Scolaire 2011/2012 Ecole Primaire



Exemplaire à conserver

FICHE RECAPITULATIVE

Frais d'inscription	192 €
Frais de scolarité	2 990 €
Total dû obligatoire :	3 182 €

Frais hors enseignement :

Demi-pension	1 080 €	OUI / NON
Internat 4 nuits	4 100 €	OUI / NON
Internat 5 nuits	4 900 €	OUI / NON
Internat 7 nuits	6 600 €	OUI / NON

Options : dix heures minimum obligatoire

Tennis	300 €	OUI / NON
Escrime	300 €	OUI / NON
Instrument de musique	300 €	OUI / NON
Art Plastiques	300 €	OUI / NON
Théâtre	300 €	OUI / NON

Total annuel :

NOM DE L'ENFANT

